



BILAN 2024 ET RENOUVELLEMENT 2025 D'UNE AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT « Fonds Locaux »

Vous avez bénéficié d'un accompagnement de la Caf de l'Hérault en 2024.
L'évaluation de l'action conditionnera son renouvellement.
Le bilan doit être envoyé même en cas de non-reconduction de l'action financée.



Ce document est constitué d'un support pour rédiger le bilan, et, le cas échéant, une demande de renouvellement. Il doit être retourné avec les pièces justificatives par mail à l'adresse suivante : echangescaf-partenairesas@caf34.caf.fr

- Avant le 31 janvier 2025, pour passage à la 1ère Commission d'attribution ;
- Avant le 31 mars 2025, pour passage à la 2ème Commission d'attribution.

!! Compléter toutes les rubriques du dossier et joindre les pièces justificatives !!
Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

La dénomination de l'organisme : (Association, Mairie, CCAS...)

Mairie de Cournonterral.....

L'intitulé de l'action : Accueil des enfants porteurs de handicap de classe ULIS au sein des accueils de loisirs périscolaires (ALP).....

Descriptif synthétique de l'action (2 lignes) : Formation, mise en place d'effectifs supplémentaires, d'accompagnement et d'une organisation entre les équipes et les familles pour favoriser l'accueil des enfants de classe ULIS dans les temps périscolaires.....

Reconduction de l'action financée en 2024 pour 2025 ?



Adresse de l'organisme : 12 avenue Armand Daney 34660 Cournonterral.....

Téléphone de l'organisme : 04 67 85 60 61.....

Adresse Mail : enfancejeunesse@ville-cournonterral.fr.....

Responsable juridique de la structure : (Nom, prénom, qualité) William ARS Maire.....

N°Siren / Siret de l'organisme : 21340088000018.....

Personne en charge du dossier : (Nom, prénom, qualité).....

Mélanie Dos Santos Cheffe service enfance

Adresse mail : enfancejeunesse@ville-cournonterral.fr.....

Téléphone : 06 74 37 31 19.....

Pour les Associations : Etes-vous affilié à une Union ou une Fédération ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

La thématique d'intervention : (attention cocher 1 seule case)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Petite enfance | <input checked="" type="checkbox"/> Enfance - Jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Animation de la vie sociale | <input type="checkbox"/> Soutien à la parentalité |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement social | <input type="checkbox"/> Partenariat accès aux droits - PAD |
| <input type="checkbox"/> Logement et habitat | <input type="checkbox"/> Prévention des Violences Intra-Familiales – VIF |
| <input type="checkbox"/> Laïcité et promotion des valeurs de la République | |

Le territoire de mise en œuvre de l'action :

- Département :
- Intercommunalité :
- Commune(s) (préciser la ou lesquelles) : Cournonterral
-

Type de territoire : Rural Urbain Périurbain

Zone d'intervention prioritaire : Oui Non Si Oui, QPV ZRR Cité éducative

1- BILAN QUANTITATIF QUALITATIF ET FINANCIER 2024

Le bilan permet à la Caf d'apprécier l'opportunité d'une reconduction d'action dans le cadre d'une demande de renouvellement. Il est obligatoire même si l'action n'est pas renouvelée ⁽¹⁾. (cf. aide à la rédaction d'un bilan d'activité)

Atteinte des objectifs de l'action ?

Oui Non Partielle

Pourquoi ? Nous avons pour objectif de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap sur différentes structures. 4 axes principaux de travail :

La formation du personnel : certains agents concernés ont pu participer à une formation sur l'accueil d'enfants porteur de handicap. Nous avons également prévu des formations sur des pathologies plus spécifiques (TDAH, Autisme...).

Nous avons missionné un référent handicap qui participe aux réunions PRH avec Halte pouce.

L'ajout de personnel sur les temps péri et extrascolaire : afin de pouvoir accueillir des enfants de classe ULIS sur le temps méridien, la collectivité a recruté une AVS sur ce temps pour garantir un temps de repas de bonne qualité pour l'enfant.

En école maternelle, nous avons des enfants à comportements particuliers en cours de diagnostic. Afin de garantir un accueil sécuritaire pour eux et leurs camarades, nous avons recruté une personne pour les accompagner sur les temps périscolaires.

Sensibilisation des enfants : Suite à la formation des animateurs, nous organisons des temps de sensibilisation des autres enfants sur les troubles de leurs camarades.

L'accompagnement des familles pour des solutions adaptées : nos équipes restent très proches de ces familles afin de proposer un accueil adapté à leur enfant. C'est grâce à cette entente que la commune a mis en place, en outre, une aide pour l'accueil en restauration de l'enfant porteur de trouble autistique avec des camarades d'ULIS.

Nous maintenons notre lien avec l'association Halte pouce.

Les moyens mis en œuvre et le déroulement de l'action :

Les accueils de loisirs concernés sont : l'ALP maternel et l'ALP primaire pour les temps du matin, du midi et du soir.

Sur les alp, nous travaillons en étroite collaboration avec les enseignants concernés notamment avec les intervenants dans la classe ULIS.

Cette collaboration permet d'accueillir au mieux les enfants concernés au sein de nos accueils périscolaires.

Nous avons donc pu mettre à disposition d'une animatrice sur le temps méridien pour accompagner les enfants de classe ULIS de manière adaptée.

Nous avons détaché une animatrice référente de la classe Ulis afin que les enfants aient une interlocutrice régulière sur leur temps.

En école maternelle, nous avons des enfants à comportements particuliers en cours de diagnostic. Afin de garantir un accueil sécuritaire pour eux et leurs camarades, nous avons recruté une personne pour les accompagner sur les temps périscolaires.

Les bénéficiaires de l'action (profil, tranche d'âge et nombre) :

Nous accueillons 9 des 12 enfants scolarisés en classe ULIS, principalement sur le temps de cantine, manière régulière pour certains et ponctuel pour d'autres.

En maternelle, nous accompagnons 1 enfant autiste et 3 enfants en cours de diagnostic.

Le suivi et l'évaluation de l'action :

Nous entretenons un suivi régulier auprès des familles afin de s'assurer que les enfants se sentent bien dans nos structures. Nous en profitons pour échanger autour des progrès, notamment dans leur socialisation, et des activités auxquelles ils ont participé.

Chaque semaine, pour les ALP, si des situations ont nécessité une attention particulière, elles sont débriefées pendant les réunions d'équipes.

En plus, chaque trimestre nous faisons le point en réunion de direction sur les améliorations à apporter, notamment autour de ce projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Les directrices des accueils de loisirs participent activement aux équipes éducatives de ces enfants, accompagnée du référent handicap.

Le partenariat mobilisé :

Nous visons à structurer nos actions en complémentarité avec l'engagement éducatif des familles qui est souvent remarquable. Nous travaillons beaucoup avec eux à ce que leur enfant soit accueilli dans le respect de son individualité.

Nous travaillons aussi régulièrement avec les enseignantes des classes qui accueillent ces enfants ainsi que les directeurs d'école.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, nous avons le projet d'améliorer la diffusion des informations d'accueils des enfants entre les différents accueils scolaires, péri, extrascolaire....

Nous maintenons notre collaboration avec l'association Halte pouce qui sait nous contacter au cas de besoin sur notre commune.

(1) *IMPORTANT : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'organisme qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.*

Aide à la rédaction d'un bilan d'activité

Vous êtes partenaire de la Caf et vous bénéficiez d'une aide financière au fonctionnement par l'attribution d'une prestation de service ou d'une subvention. A ce titre, vous devez transmettre un bilan restituant l'analyse des actions que vous avez réalisées, le bilan d'activité conditionnant la reconduction des aides au fonctionnement.

1. Le contexte et le rappel des objectifs :

- le nom et les coordonnées du porteur du projet
- le type de structure support à l'action : Alsh, Eaje, Centre social...
- le nom de l'action ou du projet
- la thématique d'intervention : Ados, Handicap, petite enfance, difficultés structurelles, soutien à la parentalité...
- les objectifs et résultats attendus,
- les indicateurs d'évaluation,
- etc.....

2. Les moyens mis en œuvre et le déroulement de l'action :

- l'équipe d'accueil : type de contrat, qualification, formation, bénévoles ou salariés, pérennisation de postes, réunions de régulation
- les lieux des activités et services : adresse, implantation, locaux partagés...
- les jours et heures de fonctionnement
- complémentarité avec d'autres structures de proximité : Alsh, médiathèque, association...
- la tarification
- les différentes étapes de l'activité
- les éléments marquants
- les difficultés rencontrées et les actions pour les surmonter
- les ajustements réalisés
- l'avancée des étapes de la réalisation d'un plan d'action
- etc....

3. Le public accueilli :

- public accueilli / typologie des familles
- mixité sociale / accessibilité financière
- évolution de la fréquentation : nombre de bénéficiaires prévus / nombre de bénéficiaires effectifs, nouveaux usagers, augmentation ou baisse de l'activité
- la mixité : public essentiellement masculin, féminin, mixte
- tranches d'âge
- public spécifique (handicap, primo arrivant...)
- démarche participative, accompagnement de projet
- acquisition de savoirs faire
- accueil formel ou informel
- implication et/ou information des parents
- etc.....

4. Le suivi et l'évaluation de l'action :

- mise en place d'un comité de pilotage et/ou technique : fréquence, composition
- outils de communication : mail, affiches...
- valorisation de l'action : restitution sous forme d'évènement, articles de presse
- objectifs atteints ou partiellement
- points à améliorer et perspectives ou propositions
- etc.....

5. Le partenariat :

- soutien logistique : mise à disposition de locaux, de personnels...
- conseil technique...
- intégration dans un dispositif : Ctg, contrat de ville, Pédt...

DONNEES FINANCIERES REELLES 2024 (*) - FONCTIONNEMENT

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	8392€
Achats matières et fournitures		Participation des usagers	2513€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Subvention reçue de la CAF	15000€
Déplacements, missions	157€		
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	5222€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	22703€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	8267€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	31127€	TOTAL PRODUITS	31127€

Nom et qualité du signataire : William ARS, Maire

Date, le 24 mars 2025

Cachet et signature :




2- RECONDUCTION DE L'ACTION EN 2025 ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Si les fonds alloués en 2024 n'ont pas été utilisés en totalité, ils sont à reporter en 2025. La demande de subvention 2025 doit donc être ajustée en conséquence.

Reconduction de l'action :

NON OUI en 2025

OUI en 2025 avec évolution(s), préciser quelles sont ces évolutions et/ou adaptations :

La demande de fonctionnement n'est basée uniquement que sur l'accueil des enfants de classe Ulis.

Nous souhaitons développer des actions de formations généralisées à toute l'équipe d'animations ainsi que des actions d'accompagnement et d'animation de la part du référent handicap.

Périodicité de réalisation de l'action :

Nombre de jours de fonctionnement : 144 jours

Action régulière sur l'année civile Date début : 6/01/2025

Date de fin : 19/12/2025

Horaires et jours d'ouverture : Lundi au vendredi 7h30-18h30

Action ponctuelle

- Vacances scolaires :

Toutes OU préciser les périodes :

- Année scolaire (hors vacances) : préciser les jours et les périodes :

Publics bénéficiaires de l'action :

Enfants de 3 à 11 ans

Jeunes de ... à ... ans

Familles parents isolés tous publics

Autres (préciser) :

Nombre de bénéficiaires :

Répartition géographique des publics ciblés :

Habitants de Cournonterral, familles dont les enfants fréquentent la classe ULIS, enfants porteurs de handicap hors commune si le projet d'accueil est adapté.

Descriptif de l'action :

L'action est-elle rattachée à un équipement ou service bénéficiaire d'une prestation de service versée par la Caf ?

Oui Non

Si oui, lequel ? **Nom de l'établissement ou du service** : Mairie de Cournonterral – Service Enfance

- Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) ou relais petite enfance (Rpe)
- Centre social ou espace de vie sociale (Evs)
- Lieu accueil enfant parent (Laep)
- Médiation familiale ou espace rencontre
- Ludothèque
- Accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire
- Accueil de loisirs adolescents ou accueil de jeunes
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Point écoute et accueil jeunes (Paej)
- Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)
- Autre (préciser)

Objectif général de l'action :

Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein de nos accueils de loisirs en travaillant sur le respect de leur individualité, leur inclusion dans le groupe et une collaboration étroite avec les familles.

Les besoins repérés sur le territoire :

Depuis la mise en place de la classe ULIS à l'école élémentaire Georges Bastide, nous avons des enfants à besoin spécifique qui fréquentent nos ALP.

Grace au partenariat avec les familles et l'équipe enseignante, nous travaillons à l'inclusion de ces enfants sur tous les temps d'accueil.

Nous recevons chaque année des demandes de familles pour accueillir leur enfant sur les différents temps que nous proposons. Nous avons à cœur de permettre cet accueil dans de bonnes conditions adaptées.

Avec l'augmentation des habitants et des enfants dans la commune, la sollicitation par de nouvelles familles est régulière. Nous remarquons le développement de ce type de demande en école maternelle.

Les besoins identifiés sont à la fois le soutien aux familles dans leur rôle de parents et dans l'adaptation adéquate de nos conditions d'accueil afin de répondre aux demandes de ces familles et favoriser l'accueil de leur enfant.

Depuis peu, nous remarquons un besoin spécifique pour le public d'enfants d'âge maternel.

En plus des enfants diagnostiqués, nous gérons également de situation d'enfants en début ou en cours de diagnostic. Ce manque d'information complexifie notre action.

Contenu et déroulement de l'action :

Nos actions consistent à former les équipes pour permettre l'accueil de ces enfants dans de bonnes conditions.

Nous augmentons aussi les effectifs d'animateurs sur les structures concernées et nous travaillons au quotidien sur le lien avec les familles.

Sur le terrain, cela se traduit par un accompagnement individualisé favorisant le respect du rythme et des besoins de l'enfant, ainsi que son inclusion dans le groupe.

Nous œuvrons aussi à proposer des activités adaptées et solliciter des professionnels pour faire évoluer nos pratiques.

Partenariat mobilisé pour cette action :

Nous travaillons en collaboration avec l'équipe enseignante de différentes écoles, les familles et les professionnels qui s'occupent de ces enfants.

Nous avons élargi nos propositions de formations en proposant des approfondissements BAFA enfants et adolescents porteur de handicap.

Nous participons aux formations de ce thème proposées par la SDJES 34.

Nous avons sollicité Halte pouce pour la mise en place d'une analyse de pratique pour nos animateurs.

Moyens humains pour l'action :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles : <i>personne participant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>		
Salariés		
<i>dont CDI</i>	7	0.41
<i>dont CDD</i>	5	1.15
<i>dont emplois aidés(*)</i>		
Volontaires : <i>personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : services civiques)</i>		
Personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :		
TOTAL	12	1.56

(*) Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : conventions adulte-relais, contrats PEC, postes FONJEP, etc.

Est-il envisagé de procéder à un ou des recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action ?



Oui



Non

Si oui, combien ? (en ETP) :

Un agent pour 6h semaine pour la gestion des enfants de maternelle avec des troubles particuliers

Résultats attendus :

Nous sommes attentifs à ce que toutes les demandes des familles soient traitées et qu'elles puissent aboutir sur une solution d'accueil adaptée à leurs besoins.

Améliorer notre pratique en s'interrogeant en équipe, accompagnée par des professionnels.

Nous visons au confort des enfants mais aussi des équipes qui les encadrent en mettant les moyens nécessaires au bon fonctionnement.

Evaluation et indicateurs proposés au regard des objectifs de l'action :

Nous observons si nous avons pu effectivement répondre aux demandes sur l'année en mettant en corrélation les demandes avec les solutions apportées.

Dans le cadre de nos réunions d'équipe, nous sollicitons nos agents pour valider que les moyens nécessaires sont bien apportés et que les conditions sont réunies pour favoriser un accueil de qualité.

Le bilan suite aux équipes éducatives est également un indicateur permettant d'évaluer l'évolution de l'enfant par rapport à ses difficultés.

L'analyse de pratique accompagnée de professionnels sera également pour l'équipe une évaluation de leurs actions.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 (*) - FONCTIONNEMENT

RAPPEL : Le budget doit être équilibré. La Caf ne peut pas être le seul - obligation de co-financement du projet.

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	8500€
Achats matières et fournitures	100€	Participation des usagers	2600€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation	35€	Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2500€		
Publicité, publication		Subvention demandée à la CAF 2025	15000€
Déplacements, missions		Report de subvention CAF 2024	
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	10535€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	24000€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	10000€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	36635€	TOTAL PRODUITS	36635€

Nom et qualité du signataire : **William ARS, Maire**

Date, le 24 mars 25

Cachet et signature :



BUDGET PREVISIONNEL 2026 (*) - FONCTIONNEMENT**RAPPEL : Le budget doit être équilibré. La Caf ne peut pas être le seul - obligation de co-financement du projet.**

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	8600€
Achats matières et fournitures	100€	Participation des usagers	2700€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation	35€	Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2600€		
Publicité, publication		Subvention demandée à la CAF	15000€
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	12935€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	25500€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	11000€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	39235€	TOTAL PRODUITS	39235€

Nom et qualité du signataire : William ARS, Maire

Date, le 24 mars 25

Cachet et signature :




BUDGET PREVISIONNEL 2027 (*) - FONCTIONNEMENT**RAPPEL : Le budget doit être équilibré. La Caf ne peut pas être le seul - obligation de co-financement du projet.**

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	8700€
Achats matières et fournitures	100€	Participation des usagers	2800€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2700€		
Publicité, publication		Subvention demandée à la CAF	15000€
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	15300€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	27000€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	12000€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	41800€	TOTAL PRODUITS	41800€

Nom et qualité du signataire : William ARS

Date, le 24 mars 25

Cachet et signature :




Attestation de situation et pièces justificatives

Reconduction d'une aide au fonctionnement

Madame, Monsieur (nom et titre) : William ARS

Représentant le gestionnaire (désignation de l'organisme et adresse) : Mairie de Cournonterral 12 avenue Armand Daney 34660 Cournonterral

- Atteste être à jour des obligations légales, sociales et règlementaires ;
- Atteste ne pas faire l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou ne pas être en liquidation judiciaire ;

Confirme les éléments déjà fournis à la Caf de l'Hérault, relatifs au gestionnaire signataire de la convention en ce qui concerne son existence légale et sa vocation (cf détail ci-dessous) ;

Ou informe la Caf des modifications intervenues (joindre les pièces justificatives) :

Pour les associations,

Atteste avoir souscrit au Contrat d'engagement républicain et respecter son contenu, en application du décret du 31 décembre 2021 approuvant le Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Atteste avoir recours à un commissaire aux comptes lorsque la réglementation l'impose.

Date, Signature et cachet : 24 mars 2025



Pièces justificatives à joindre au dossier :

- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide ;
- Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois ;
- Pour les associations, la liste datée de moins de 12 mois des membres du conseil d'administration et du bureau ;
- Pour les associations, et pour les subventions de plus de 10 000 €, le dernier rapport d'activité de l'association et le dernier compte de résultats de l'association ;

Pièces justificatives relatives au gestionnaire à joindre en cas de changement de situation :

Nature de l'élément justifié	Associations – Mutuelles	Collectivités territoriales – Etablissements publics
Existence légale	- Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture ; - Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence
	Numéro SIREN / SIRET	Numéro SIREN / SIRET
Vocation	Statuts	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)